



Approuvé par la Municipalité le 24/06/1992

Le Syndic :  Le Greffier municipal : 



Soumis à l'enquête publique du 18.06.92 au 29.06.92

 Le Greffier municipal : 

Adopté par le Conseil général le 16.07.92

Le Président :  Le Secrétaire : 



Approuvé par le Conseil d'Etat le 25.08.1993

Le Chancelier : 



LEGENDE

- PERMETTRE DU PLAN PARTEL D'AFFECTATION
-  ZONE DE CONSTRUCTIONS VILLAGEOISES
-  ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILE PUBLIC
-  ZONE DE L'URBISME
-  ZONE D'IMMENSEMENTS PUBLICS
-  ZONE DE PROTECTION DES SITES
-  ZONE AGRICOLE
-  AIRE FORESTIERE
-  CHAMPS PETITONNIER
- Con servit
verdu*
-  DROIT A BATI LOCALISE
-  PERMETTRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS
-  ORIENTATION GENERALE DES PARTIES
-  AIRE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
-  PERMETTRE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES
-  ACTIVITES
- 1** NOMBRE DE LOGEMENTS
-  DROIT A BATI NON LOCALISE
-  NOUVELLE CONSTRUCTION
-  CONSTRUCTION EXISTANTE A CARACTERE RESIDENTIEL
-  CONSTRUCTION EXISTANTE A CARACTERE ARTISTIQUE
-  NOMBRE DE LOGEMENTS
-  PRINCIPES D'ACCES
- MODIFICATIONS A LA SALLE DE L'ENQUETE**
- ACCES A TITRE ALTERNATIF**

